

**Conseil économique et social**

Distr. générale
29 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant
des mines de charbon****Dixième session**

Genève, 28 octobre 2015

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Plan de travail pour 2016-2017

**Projet de plan de travail du Groupe d'experts du méthane
provenant des mines de charbon pour 2016-2017****I. Mandat**

1. Dans sa décision relative au Comité de l'énergie durable en date du 25 mars 2014 (ECE/EX/7, annexe II, chap. V), le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe a donné pour mandat au Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, jusqu'en décembre 2015 avec possibilité de prolongation, de mener des activités concrètes axées sur les résultats qui visent à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon en récupérant et en utilisant le méthane. Le Groupe d'experts a exécuté avec succès les activités concrètes prévues par son mandat et son plan de travail pour 2014 et 2015.

2. Le Groupe d'experts recommande que son mandat soit prolongé jusqu'en décembre 2017.

II. Domaines de travail

3. Meilleures pratiques en matière de drainage, de récupération et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

III. Activités concrètes prévues en 2016-2017

4. Le Bureau du Groupe d'experts, s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015, et à la suite de consultations sans exclusive avec un large éventail de parties prenantes, propose d'entreprendre les activités suivantes en 2016 et 2017.



a) Diffuser le Guide des meilleures pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon

Exposé succinct : Au cours des sept dernières années, le Groupe d'experts a collaboré avec l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, la récupération et l'utilisation du méthane. En partenariat avec la GMI en 2010, il a publié le *Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon* et en a depuis assuré la diffusion qui est devenue pour lui une activité de base à long terme. Le 30 juin 2015, le Comité exécutif a approuvé un nouveau projet extrabudgétaire intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », qui doit être exécuté en 2016 et 2017. Cette activité a pour objet de diffuser le *Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon* auprès d'un public ciblé de bénéficiaires potentiels de l'industrie charbonnière dans la région de la CEE et au-delà, conformément à la Décision 2011/222 du Conseil économique et social qui donne au Groupe d'experts un mandat de caractère mondial. Les pays bénéficiaires du projet extrabudgétaire sont la Chine, l'Inde, le Kazakhstan et la Turquie.

Travail à faire :

- i) Mener des missions d'enquête dans des régions productrices de charbon très importantes et en rendre compte.
- ii) Planifier, organiser et réaliser des ateliers de renforcement des capacités en fonction de la demande, conformément au plan de travail et au budget de ce projet extrabudgétaire.
- iii) Poursuivre la collaboration avec l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (GMI), notamment en participant au Forum mondial sur le méthane de la GMI prévu pour mars 2016. En outre, le Groupe d'experts pourrait envisager de tenir sa prochaine session pendant ledit Forum.
- iv) Étudier les moyens de continuer à développer et à approfondir la collaboration avec la GMI dans le cadre du Comité de l'énergie durable et en collaboration avec d'autres groupes d'experts de la CEE.

Résultats attendus :

- i) Deux à trois ateliers organisés en fonction de la demande sur l'application concrète des meilleures pratiques dans diverses régions productrices de charbon, destinés aux professionnels de l'extraction du charbon et aux décideurs concernés par la question de l'utilisation durable du méthane provenant des mines de charbon et du méthane houiller. Certains de ces ateliers pourraient être transformés en séminaires de plusieurs jours, organisés en collaboration avec le Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon, dès que celui-ci sera opérationnel.
- ii) Participation au Forum mondial sur le méthane de la GMI en mars 2016.
- iii) Un nouveau cadre de collaboration entre le Groupe d'experts de la CEE et l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane.

Calendrier :

- i) Les ateliers et autres produits du projet devront être livrés d'ici au 31 décembre 2017, conformément au plan de travail et au budget de ce projet extrabudgétaire.

- ii) Participation au Forum mondial sur le méthane de la GMI en mars 2016.

b) Lancer et soutenir les travaux du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon

Exposé succinct : En 2014-2015, le Groupe d'experts a œuvré à l'établissement du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon. Le résultat attendu pour 2014-2015 était le choix d'une organisation-hôte et la signature avec cette organisation d'un mémorandum d'accord concernant le Centre. Celui-ci est une entité à but non lucratif, à établir dans un État membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État, qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'utilisation économiquement viables du méthane, de pratiques socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et d'une gestion écologiquement responsable du méthane.

Travail à faire :

- i) Inaugurer le Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon.
- ii) Dès que le Centre sera opérationnel, l'aider à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat.

Résultats attendus :

- i) Conférence/atelier d'inauguration dans les locaux de l'organisation-hôte, comportant des activités appropriées de relations publiques.
- ii) Rapports de situation sur les activités du Centre.

Calendrier :

- i) Conférence/atelier d'inauguration d'ici à septembre 2016.
- ii) Rapports de situation en novembre 2016 et novembre 2017.

c) Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application des meilleures pratiques dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde

Exposé succinct : Des études de cas sont nécessaires pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales peuvent être appliqués à l'exploitation des mines de charbon dans le monde entier. La première version de ce Guide contenait sept études de cas réunies dans un cadre commun (Conditions initiales-Problèmes liés au contrôle du gaz-Solution) à des fins de comparaison. En 2014-2015, le Bureau du Groupe d'experts a examiné ce cadre et l'a jugé utile pour décrire divers problèmes relatifs aux mines de charbon et les solutions à leur apporter. Des fonds extrabudgétaires pourraient être utilisés afin d'élargir la base de données de ces études de cas : de nouvelles études de cas et des analyses concrètes et approfondies montreront les avantages de l'application des meilleures pratiques.

Travail à faire :

- i) Faire la démonstration de l'application des meilleures pratiques recommandées par le Groupe d'experts dans des mines de charbon en exploitation (si elle est acceptée) grâce à des fonds extrabudgétaires.
- ii) Prendre contact avec diverses institutions concernant les mines de charbon et avec des exploitants de mines de charbon afin de les encourager à communiquer des études de cas utiles sur l'application des meilleures pratiques.

iii) Étudier des études de cas communiquées par le Groupe d'experts au moyen d'échanges par voie électronique et en débattre, le cas échéant, lors des sessions annuelles prévues en 2015 et 2016.

iv) Publier des études de cas sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon.

Résultats attendus : Études de cas sur la mise en application des meilleures pratiques en matière de gestion du méthane.

Calendrier : Les études de cas sont examinées et approuvées par ordre de réception. C'est une activité permanente du Groupe d'experts.

d) Élargir les attributions du Groupe d'experts à la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable

Exposé succinct : En janvier 2015, le Groupe d'experts a offert de participer à l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives qui fait rapport au Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts est prêt à assister les États membres de la CEE – et d'autres États Membres de l'ONU – dans les efforts qu'ils déploient pour réduire l'intensité énergétique en carbone de l'industrie charbonnière en élaborant des projets relatifs au méthane provenant des mines et des gisements de charbon.

Travail à faire :

i) Élargir les attributions du Groupe d'experts à la gestion intégrée du méthane provenant des mines de charbon, y compris le captage précoce avant exploitation et l'extraction non conventionnelle de gaz naturel qui y est associée.

ii) Examiner d'autres aspects économiques, environnementaux et sociaux du méthane provenant des mines de charbon en vue de placer la gestion du méthane provenant des mines de charbon dans le contexte du développement durable, de l'économie verte et de la création d'emplois verts.

iii) Élaborer des recommandations sur le rôle de catalyseur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la restructuration de l'industrie du charbon par l'adoption de modèles d'entreprise qui facilitent la transition entre un producteur communautaire isolé et une entreprise intégrée de production d'énergie.

Résultats attendus :

i) Contribution au rapport du Comité de l'énergie durable sur la gestion du méthane dans les industries d'extraction.

ii) Recommandations concernant le rôle de catalyseur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans la restructuration de l'industrie charbonnière.

Calendrier :

i) Rapport sur la gestion du méthane d'ici à novembre 2016.

ii) Recommandations sur le rôle de catalyseur des projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon d'ici à octobre 2017.

- e) **Continuer de dispenser des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres mécanismes fondés sur le marché de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon aux niveaux international, national et régional**

Exposé succinct : Par le passé, le Groupe d'experts a donné, dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, des avis concernant les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans émission de flamme). Le Groupe d'experts formule également des observations au sujet d'autres mécanismes fondés sur le marché de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon aux niveaux international, national et régional, tels que le Protocole de captage du méthane provenant des mines mis au point par le California Air Resources Board ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller).

Travail à faire : Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et solliciter activement l'avis et les services du Groupe d'experts.

Résultats attendus : Avis et observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon et des gisements houillers.

Calendrier : Fournir des avis en tant que de besoin.